

(23 septembre 2010)

**« Nous devons unir notre humanisme et notre créativité
dans notre engagement à travailler à l'amélioration des conditions de vie
et de travail des personnes handicapées.
Ceci constitue mes principales raisons de participer activement à
l'interfédéral handicap de la CFE-CGC »**

Newsletter CFE-CGC Le + syndical : Merci de nous accorder cette interview et de vous présenter en quelques mots car vous avez un parcours assez atypique. En effet, en raison de graves problèmes de santé, vous n'avez pu fréquenter les établissements scolaires qu'après votre baccalauréat... Et maintenant vous êtes ingénieur.

Isabelle Deo : Oui, je suis aujourd'hui ingénieur à GDF SUEZ, après une maîtrise de physique fondamentale et un diplôme d'ingénieur en construction mécanique. La fin de mon parcours de formation n'a rien de particulier, mais les débuts avaient été beaucoup plus incertains... En effet, en raison d'une malformation congénitale du cœur, il m'était impossible de monter des escaliers et de porter un cartable ; mon exposition aux virus et microbes devait également être la plus réduite possible : aller à l'école comme les autres enfants m'était donc interdit.

Après le Baccalauréat, mon état de santé, devenu plus robuste, m'a permis de rejoindre une filière classique d'enseignement. Mais je n'oublierai jamais les trois « maîtresses », selon le terme employé à cette époque, que « Votre École Chez Vous » a envoyées chez moi pour les classes du CP au CM1...

Q : Vous avez donc pu suivre les classes du CP au CM1 grâce à « Votre École Chez Vous ». Pouvez-vous nous en dire plus sur cette association qui organise la scolarisation à domicile d'enfants malades ou handicapés ?

R : « Votre École Chez Vous » gère un établissement scolaire primaire, un collège et un lycée, dont la scolarité est gratuite. C'est une association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1985. C'est avant tout un établissement scolaire comme les autres : les programmes suivis sont ceux de l'Éducation nationale. Les enseignants (plus de cinquante aujourd'hui) préparent leurs élèves aux examens nationaux du Brevet et des baccalauréats général et technique. Pour toutes les classes, l'école organise des évaluations et des contrôles réguliers, ainsi que des conseils de classe trimestriels. Des bulletins sont régulièrement envoyés aux familles.

La particularité de l'établissement tient au fait que les enseignants se déplacent au domicile de leurs élèves. En effet, ces élèves sont des enfants et adolescents malades, handicapés ou accidentés, empêchés de fréquenter les établissements scolaires pendant au moins deux mois.

La fréquence et la durée des cours dépendent de la classe suivie (par exemple 3 fois par semaine pendant 1 heure 30 ou 2 heures, dans le primaire.) Des devoirs et des leçons sont donnés entre les cours, suivant un plan de travail précis et individualisé qui tient compte des périodes de soins. En cas d'absence ou de fatigue, le cours n'est pas perdu comme ce serait le cas en classe collective puisqu'il reprendra, dès que possible, au chapitre interrompu.

Plus de 7 500 enfants ou adolescents ont été scolarisés à « Votre École Chez vous » depuis sa création en 1953.

Pour en savoir plus sur l'association, vous pouvez lire le livre « Apprendre malgré le handicap ou la maladie » paru chez Odile Jacob en 2010, découvrir l'exposition réalisée début 2010 avec les élèves et les professeurs (photographies de Bernard Sidler) sur http://www.art-director.fr/vecv_expo et également visiter le site Internet de l'association : <http://www.vecv.org>

Q : Vous participez notamment à un projet « Votre École Chez Vous » à Rouen ?

R : En effet, car depuis sa création, l'implantation de « Votre École Chez Vous » est limitée à Paris et Île de France. C'est d'ailleurs ce qui m'a contraint de quitter l'école après le CM1, en raison de la mutation professionnelle de mon père en Picardie, où aucune structure de ce type n'existait : malgré la ténacité dont ils ont fait preuve lors de nombreuses démarches, mes parents n'ont eu d'autre solution que de payer intégralement les professeurs qui acceptaient de venir m'enseigner à domicile, jusqu'en terminale...

Aujourd'hui encore, en France où l'enseignement est obligatoire jusqu'à 16 ans, 20 000 élèves ne peuvent intégrer le milieu scolaire, de manière temporaire ou définitive, en raison d'une maladie, d'un accident ou d'un handicap. C'est pourquoi ce projet d'essaimage de « Votre École Chez Vous » à Rouen me tient tant à cœur. La non-scolarisation d'un enfant malade ou handicapé est dramatique : pour lui qui est privé de perspectives d'avenir dont il a tant besoin, pour ses proches qui sont confrontés à des situations inextricables, pour le monde du travail qui est ainsi privé de talents qui ne demandent pourtant qu'à éclore, pour la société qui contraint cet enfant à rester à charge lorsqu'il sera adulte... Et cela que l'enfant soit domicilié en Île de France ou ailleurs !

Puisque *la Newsletter CFE-CGC Le + syndical* me donne ici l'opportunité d'indiquer comment soutenir ce projet rouennais, voici différents moyens :

- rechercher des subventions pour aider à la création de l'association sur Rouen,
- nouer des contacts avec la presse locale et des médias pour faire connaître « Votre École Chez Vous » à Rouen et dans les environs,
- obtenir divers soutiens : médecins, parents d'élèves, enseignants, associations prêts à s'investir bénévolement dans ce projet,
- solliciter des témoignages de familles concernées par la maladie ou le handicap infantile et prêtes à soutenir ce projet d'enseignement à domicile.

J'ajoute qu'un projet à Périgueux, Lyon, Saint Malo ou ailleurs me motiverait tout autant car je trouve anormal que mon parcours puisse être qualifié de « parcours atypique » : il l'est de fait mais ne devrait pas l'être...

Q : Vous êtes également membre de l'« interfédéral Handicap CFE-CGC ». Quelles en sont les raisons ? Vos missions au sein de ce groupe ? Comment vous y impliquez-vous ?

R : La Confédération a sollicité les responsables de la Fédération CFE-CGC des Industries Électriques et Gazières (IEG) pour qu'ils désignent un représentant pour siéger en interfédéral. Après avoir donné mon accord à la Fédération, j'ai rejoint le groupe interfédéral à l'automne 2009.

Un an après mon arrivée, j'ai plusieurs raisons de persévérer dans cette mission.

Tout d'abord, le travail ne manque pas ! Nous nous réunissons chaque mois durant une journée et entre chaque réunion, il n'est pas rare que de nombreux messages électroniques transitent des uns aux autres : étude de documents, informations diverses, expertises, le rythme est assez soutenu ; il le faut puisque le groupe interfédéral est l'instance où se détermine la politique « Handicap » de la Confédération.

Ensuite, l'ambiance de travail du groupe est studieuse ; ses membres sont issus d'horizons très divers (agroalimentaire, banque, chimie, police, etc) et le partage des situations vécues génère une grande richesse dans les débats qui se déroulent dans le respect et l'écoute mutuelle.

J'ai contribué par exemple à la création des trois affiches Handicap sorties à l'occasion du Congrès de Reims en février 2010, au projet de vidéos sur le Handicap pour début 2011.

Je travaille également sur différents dossiers, notamment actuellement sur la rémunération dans les ESAT (établissements de services et d'aide par le travail, remplaçant les CAT) et sur les difficultés

souvent inextricables auxquelles les personnes handicapées sont confrontées pour contracter une assurance ou un crédit... Je m'efforce également d'être un relai efficace entre la Confédération et la Fédération des IEG.

Pour terminer, permettez-moi encore quelques mots : le handicap d'une personne ne doit servir ni de faire-valoir ni de repoussoir. Le handicap n'est pas honteux, nous devons avoir le courage de le regarder. Nous devons également unir notre humanisme et notre créativité dans notre engagement à travailler à l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes handicapées.

Ceci constitue mes principales raisons de participer activement à l'« interfédéral handicap de la CFE-CGC ».

Propos recueillis par la rédaction de la newsletter CFE-CGC Le + syndical